Année académique 2021 - 2022 Domaine Technique

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B GESTION D'ENTREPRISE 4			
Code	TECO2B19CON	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Bénilde BOULERT** (benilde.boulert@helha.be) Michel ALVOET (michel.alvoet@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension de gestion.

Elle est séparée en 2 parties :

1°) partie 1 : intervenant Mme Boulert.

Elle a pour but de présenter et d'expliquer aux étudiants les possibilités qui se présentent dans leur vie professionnelle en fonction du choix du statut de travail soit salarié, soit d'indépendant soit les 2 satuts en même temps et comment.

2°) partie 2 : intervenant Mr Alvoet

Cours consacré au droit durant la formation de bachelier, l'objectif est ici une prise de contact avec les notions de base du droit appliquées d'une manière la plus large possible au domaine de la construction.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Choisir et informer**
- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de

Pour la partie 1 :

- Définir, analyser, expliquer et argumenter de manière précise les statuts de travailleur salarié, d'indépendant et la combinaison des deux statuts dans un langage approprié,

- Expliquer le contrat de travail avec tout ce que cela implique (droits et obligations, etc.),

Pour la partie 2 :

- D’utiliser le vocabulaire adéquat du secteur de la construction
- De maîtriser les notions de base du droit appliquées de la manière le plus large possible au domaine de la construction.
- D’être précis dans les analyses et la compréhension de documents contractuels.
- De développer l'esprit critique et la capacité d'analyse de documents administratifs.
- Etc…

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B19CONA	Droit de l'entreprise	24 h / 1.5 C
TECO2B19CONB	Droit de la construction	24 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TECO2B19CONA	Droit de l'entreprise	15
TECO2B19CONB	Droit de la construction	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note globale de l'UE sera calculée en réalisant la moyenne géométrique pondérée de l'AA Droit de l'entreprise et de l'AA droit de la construction arrondie au demi-point le plus proche.

D’autres modalités d’évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l’UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l’étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2021-2022 Domaine Technique

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit de l'entreprise			
Code	8_TECO2B19CONA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Bénilde BOULERT** (benilde.boulert@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension de gestion.

Elle a pour but de présenter et d'expliquer aux étudiants les possibilités qui se présentent dans leur vie professionnelle en fonction du choix du statut de travail soit salarié, soit d'indépendant soit les 2 satuts en même temps et comment.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de

- définir, analyser, expliquer et argumenter de manière précise les statuts de travailleur salarié, d'indépendant et la combinaison des deux statuts dans un langage approprié,

- expliquer le contrat de travail avec tout ce que cela implique (droits et obligations, etc.),

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le contrat de travail et la différence entre les 2 statuts de travailleur : indépendant et salarié.

Démarches d'apprentissage

Pour le cours en mode :

1. présentiel : cours magistral illustré d'exemples et d'analyse d'articles, de documents avec synthèse de ceux-ci,

2. distanciel : donné en direct sur Teams selon l'horaire prévu sur hyperplanning et basé sur les suppots de cours et documents déposés sur Connected (partage d'écran de l'enseignant avec les étudiants). Cours interactif avec possibilités de poser des questions soit orales soit écrites.

Dispositifs d'aide à la réussite

Participation au cours tant en présentiel qu'en distanciel.

Séance de questions et réponses.

Au fur et à mesure de l'avancement dans la matière, questions éventuellesd'examen.

Consultation des copies après chaque évaluation, de façon à remédier aux éventuelles difficultés.

Sources et références

Articles d'actualites du Vid l'Express et du Trends.

Sites Internet divers.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Documents déposés sur la plateforme Connected qui sont utilisés au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Quelque soit la session, l'étudiant sera évalué sur base d'un examen portant sur la matière vue au **cours du quadrimestre de l'année en cours soit 2021/2022.**

Si le mode **distanciel** a été appliqué alors l'évaluation se fera en **examen oral via Teams**.

Si le mode **présentiel** a été appliqué alors l'évaluation se fera en **examen écrit**.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2021-2022 Domaine Technique

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit de la construction			
Code	8_TECO2B19CONB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Michel ALVOET** (michel.alvoet@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage (AA) s'inscrit dans le développement de la dimension de gestion.

Cours consacré au droit durant la formation de bachelier, l'objectif est ici une prise de contact avec les notions de base du droit appliquées de la manière le plus large possible au domaine de la construction.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage (AA), l'étudiant sera capable de

- D'utiliser le vocabulaire adéquat du secteur de la construction
- De maîtriser les notions de base du droit appliquées de la manière le plus large possible au domaine de la construction.
- D'être précis dans les analyses et la compréhension de documents contractuels.
- De développer l'esprit critique et la capacité d'analyse de documents administratifs.
- Etc…

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction au droit
- Droit civil
- En savoir plus sur la Belgique
- En savoir plus sur l'Europe
- Droit judicaire
- Droit commercial
- Droit de la construction
- Droit de l'environnement
- Droit social
- Droit des assurances

Démarches d'apprentissage

Le dispositif d'apprentissage se compose de :

Cours magistraux sur base de notes de cours illustrées.

De conférences de spécialistes le cas échéant.

De débats interactifs réguliers, sur un sujet au choix.

De développement de l'esprit critique.

Note particulière liée à de possibles circonstances exceptionnelles :

En fonction des besoins ou de directives particulières émanant de la direction de la HELHa et dans l'intérêt de la communauté, certaines séances de cours, voire l'ensemble des séances de cours pourraient être supprimées ou adaptées en fonction des circonstances, de la disponibilité des locaux, voire des impositions gouvernementales.

Au besoin, les séances de cours qui devraient être supprimées ou adaptées seraient remplacées par des échanges à distance sous la forme la plus adéquate, la plus appropriée aux besoins de l'enseignement et de l'étudiant(e).

Dispositifs d'aide à la réussite

Participation au cours

Séance de questions et réponses à chaque cours en rapport avec les notions de base du droit appliqué de la manière le plus large possible au domaine de la construction.

Consultation des copies après chaque évaluation, de façon à remédier aux éventuelles difficultés.

Sources et références

Le Petit DICOBAT : Dictionnaire général du bâtiment, Jean de VIGAN, Edition ARCATURE, Paris

Le code du bien-être au travail édité par le Ministère de l'emploi.

Les Cahier des Charges Type édités par la Société Wallonne du Logement (SWL)

Les Cahier des Charges Type édités par la Région Wallonne.

Guide de l'entretien pour des bâtiments durables édités entre autres par le Centre Scientifique et technique de la Construction (CSTC)

Guide pour la gestion de chantier édité entre autres par la Confédération Construction.

Guide Environnement édité entre autres par la Confédération Construction.

Guide Réemploi et Réutilisation des matériaux de construction entre autres édité par la Confédération Construction.

Guides Sécurité Incendie – Prévention passive et active édité entre autres par le CSTC et l'ISIB.

Les autres références dont il est fait mention dans les notes de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours mises à jour régulièrement.

Notes de cours « déposé » sur la plate-forme

Divers documents d'aide et d'information « déposés » sur la plate-forme « ConnectED ».

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le cours étant notamment basé sur l'interaction entre les étudiants et l'enseignant, la présence au cours est essentielle voire indispensable.

Evaluation(s) continue(s) dispensatoire(s) éventuelle(s)

Evaluation dispensatoire possible sous la forme d'épreuve(s) écrite(s), de travaux dirigés, de projets, etc…

La cote de l'évaluation dispensatoire possible permettra à l'étudiant(e) lors de l'examen écrit de substituer éventuellement cette cote à celle de la question de son choix.

Ce cours est évalué sur base de deux épreuves :

- De plusieurs projets (PRJ) comptabilisés pour 20 points sur 120 points (+/- 17 %)

Les différents projets sont non récupérables.

De ce fait, la cote est reportée à la ou aux sessions suivantes.

- D'un examen écrit (EXE) comptabilisé pour 100 points sur 120 points (+/- 83 %)

L'évaluation écrite combine à la fois des questions fermées et d'éventuelles questions ouvertes. Cette évaluation écrite concerne certains aspects spécifiques des contenus du cours.

L'évaluation écrite a pour objectif de vérifier l'assimilation des concepts de base (théorie), ainsi que la capacité de raisonnement et de contextualisation de l'étudiant(e).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Prj	17			Prj	17
Période d'évaluation	Exe	83			Exe	83

Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).